Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le

ID: 026-200000081-20220920-14_2022-CC



MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DECISION 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LA VALLÉE DE LA DROME AVAL

M. Loïc Morel Ecosite 96 ronde des Alisiers 26400 EURRE

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

SARL TERCIA

Siège social : 2 rue du portalet - 34820 TEYRAN Bureaux : 39, rue Jean Giroux – 34080 MONTPELLIER

katherine.broomberg@tercia.fr SIRET: 882675176 00011

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

Objet du marché public :

Marché de prestations intellectuelles pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Vallée de la Drôme – aval (26)

- Date de la notification du marché public : 21 novembre 2017
- Durée d'exécution du marché public : 12 mois renouvelable 3 fois.
- Montant initial du marché public :

Taux de la TVA : 20 %

Montant HT: 238 200 €
 Montant TTC: 285 840 €

D - Composition de la commission d'appel d'offres

Lors de sa réunion en date du 25 août 2022 à 8h30 la commission d'appel d'offres était composée comme suit :

D1 - Membres à voix délibérative

Page: 1 / 4

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le

ID: 026-200000081-20220920-14_2022-CC

| MOREL Loïc Président du SM SCoT et de la Commission T POINT Jean-Pierre Vice-Président du SM SCoT T PELAEZ BACHELIER Hélène Membre du conseil syndical du SM SCoT T BOUVIER Jean Marc Membre du conseil syndical du SM SCoT T | Nom et prénom | Qualité | Titulaire (T) ou Suppléant (S |
|--|-------------------------|--|-------------------------------------|
| PELAEZ BACHELIER Hélène Membre du conseil syndical du SM SCoT T BOUVIER Jean Marc Membre du conseil syndical du SM SCoT T | MOREL Loïc | Président du SM SCoT et de la Commission | Т |
| BOUVIER Jean Marc Membre du conseil syndical du SM SCoT T | POINT Jean-Pierre | Vice-Président du SM SCoT | Т |
| | PELAEZ BACHELIER Hélène | Membre du conseil syndical du SM SCoT | Т |
| | BOUVIER Jean Marc | Membre du conseil syndical du SM SCoT | Т |
| MARCON Dominique Membre du conseil syndical du SM SCoT T | MARCON Dominique | Membre du conseil syndical du SM SCoT | Т |
| | | | |

E - Fonctionnement de la commission d'appel d'offres

Le quorum est atteint :

Oui

La commission d'appel d'offres peut valablement délibérer.

Secrétariat de la commission d'appel d'offres

ROSSI Cécile, Chargée de mission SCoT

Page: 2 / 4

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le



ID: 026-200000081-20220920-14_2022-CC

F - Objet du projet d'avenant.

Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant, valant marché complémentaire conformément aux articles R 2194-2 et R2194-3 du Code de la Commande Publique, a pour objet une actualisation des bases de données de références et des travaux du DOO relatifs à la consommation d'espace du SCoT de la Vallée de la Drôme Aval.

La promulgation de la loi climat et résilience du 24 août 2021, dont les objectifs sont à traduire dans le SCoT, nécessite une actualisation des bases de données de références et des travaux du DOO relatifs à la consommation d'espace. Ceci afin de l'inscrire dans une trajectoire de réduction des consommations d'espaces et de l'artificialisation plus cohérente avec les nouveaux textes applicables.

Cette nécessité a été confirmée par l'avis récent de l'État sur le DOO du SCOT de la Drôme Aval.

Cette actualisation nécessite :

• De mettre à jour la consommation d'espaces entre 2011-2021 (T0 au 1er janvier 2021).

- De mettre à jour les enveloppes urbaines au 1er janvier 2021 et d'améliorer la conformité des critères de détermination avec la récente Loi
- De déterminer les capacités de densification (ou gisement) dans les enveloppes urbaines en 2021 en meilleure adéquation avec la loi.

Il n'est par ailleurs en rien dérogé aux autres clauses et conditions du marché, qui conservent toute leur valeur d'exécution en ce qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant. Il est expressément stipulé que le titulaire renonce à tout recours aux fins d'indemnisation d'un éventuel préjudice pour modification dans la consistance du projet.

| 4 | Incidence | financière de | e l'avenant : |
|---|-----------|---------------|---------------|
| | | | |

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public : (Cocher la case correspondante.)

□ Non

⊠ Oui

Montant de l'avenant n°6 :

Taux de la TVA : 20 %

Montant HT: 13 600 €

■ Montant TTC: 16 320 €

% d'écart introduit par l'avenant :

Nouveau montant du marché public (avec les 6 avenants cumulés) :

Taux de la TVA : 20 %

Montant HT: 307 080 €

■ Montant TTC: 383 850 €

Page: 3 / 4

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le

ID: 026-200000081-20220920-14_2022-CC

G - Décision de la commission d'appel d'offres relative au projet d'avenant

La commission d'appel d'offres émet un avis favorable à la signature de l'avenant.

Résultat des votes

Pour:5

Contre: 0

Abstentions: 0

J - Signature des membres de la commission d'appel d'offres

(Indiquer dans le tableau ci-dessous les nom et prénom de chacun des membres de la commission d'appel d'offres présents. Le procès-verbal doit être signé par tous les membres ayant siégé en séance.)

| Nom et prénom | Signature |
|-------------------------|---|
| MOREL Loïc | É |
| POINT Jean-Pierre | |
| PELAEZ BACHELIER Hélène | Mis |
| BOUVIER Jean Marc | (T) |
| MARCON Dominique | A. T. |
| | |
| | |

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le